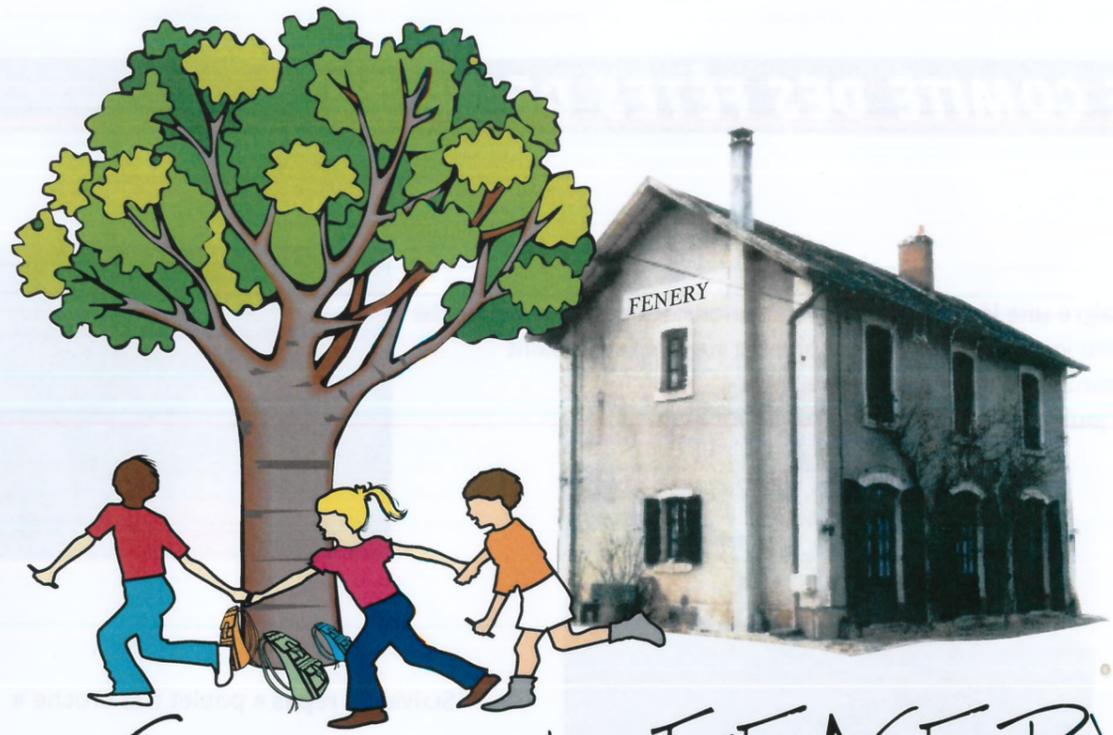
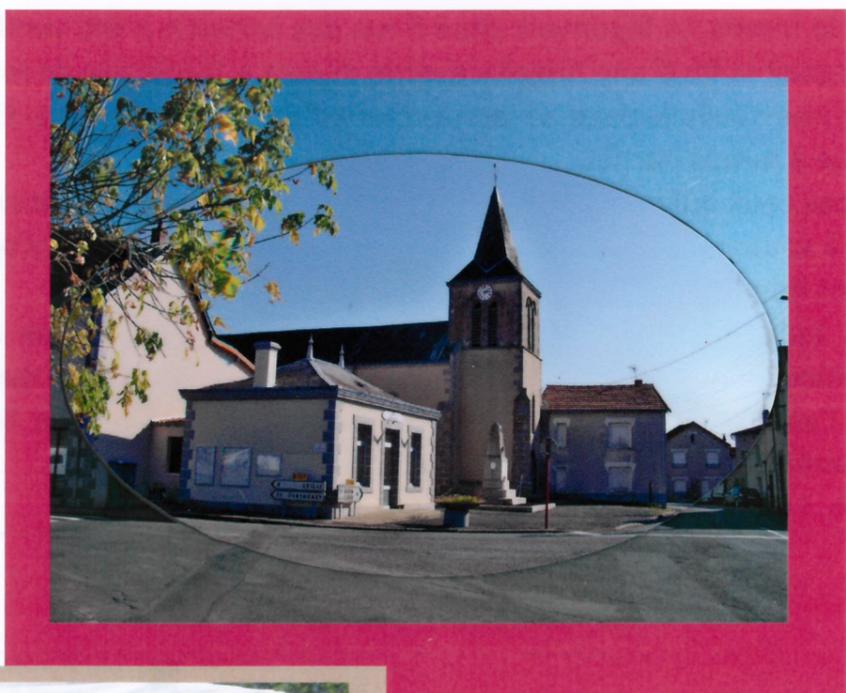


BULLETIN MUNICIPAL 2020



Commune de FENERY



BONNE ANNÉE!



LE MOT DU MAIRE

C'est le moment de se retrouver une dernière fois avant les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

L'année 2019 se clôt joyeusement puisque nous avons accueilli cette année 3 nouveaux nés, et célébré 3 mariages. Des maisons dont les volets étaient clos depuis longtemps ont retrouvé des occupants. C'est le signe que notre village a encore une âme et qu'il faut faire perdurer cela grâce à des initiatives citoyennes et un travail collaboratif avec les communes voisines.

Notre mandat s'achève sur une année riche en décisions. Ainsi, nous avons déclenché de nombreux travaux sur les logements locatifs et sur la salle des fêtes. Nous avons aussi décidé de renouveler la vaisselle utilisée lors des locations de la salle des fêtes ainsi que les tables et chaises usées par le temps. Le logement situé 5 rue des cerisiers a été vendu.

L'année 2018 marquait la fin d'une histoire avec le départ à la retraite de Marcel. Cette année s'est ouverte avec une nouvelle page, le recrutement d'une agente, Marie. Elle occupe le poste d'agente technique à temps partiel.

Nous n'oublions pas ceux qui malheureusement nous ont quittés cette année.

Nous continuons à soutenir nos associations locales qui, cette année encore, ont montré un fort investissement humain.

Je profite de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants installés récemment sur notre commune et serai heureuse de les rencontrer dès que possible.

En espérant que l'année 2020 vous apportera beaucoup de joie et de bonheur, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2020.

Please to see soon, I wish you a happy new year.

Le Conseil Municipal rappelle aux habitants de la commune que la vie en milieu rural s'accompagne :

- du chant du coq et des grenouilles,
- des machines agricoles qui exceptionnellement sont amenées à travailler 24h/24 ou seulement la nuit pour éviter les incendies,
- des odeurs de fumier,
- des feuilles d'arbres qui tombent
- Des herbes folles.



LE COMITÉ DES FÊTES DE LA BIE

Malgré une légère baisse d'inscriptions, les gens ont apprécié cette journée festive et ensoleillée sur le site de Saint Germain de Longue Chaume, La journée a démarré par un apéritif gâtinais



Suivie du repas « poulet à la broche »
(malgré quelques aléas en cuisine...)



Animation pour tout âge :

- * Pétanque
- * Structures gonflables
- * Tournoi de beach basket
- * Jeu de cartes (belote – manille)



Et un feu d'artifice digne de ce nom, pour clôturer cette journée.



LA BOULE

L'association compte à ce jour 23 licenciés et 11 adhérents.

Cette année, M Jean-Yves QUELENN fut récompensé de la médaille de bronze lors de l'assemblée générale des sociétés du secteur de PARTHENAY qui a eu lieu à la salle de POMPAIRE le 3 mars 2019.

Evènements écoulés en 2019 :

- 27 janvier 2019 : le concours de belote a réuni 58 doublettes
- 30 mars 2019 : l'assemblée générale a permis de faire le point sur l'année écoulée et de remettre les licences
- 15 août 2019 : concours de boules en quadrettes qui a réuni 55 équipes
- 16 août 2019 : concours de boules en doublettes avec 57 équipes
- 30 novembre 2019 : 29 convives se sont réunis à l'occasion du banquet annuel

Cette année, nous avons encore perdu un ami, Gilles MOTTET.

Bureau : Président honneur : Jean ROY
Président : Jean-Marie SUREAU
Vice Président : Jean-Claude VERDON
Secrétaire : Catherine SUREAU
Trésorier : Gérard MARILLEAU
Membres : Paul COUDREAU – Jean JAMIN – Michel LANDREAU
Jean-Yves QUELENN, Christian SUREAU

L'ASSOCIATION DES VIEUX AMIS

Le club des vieux amis se réunit à la salle des associations deux fois par mois, le mercredi. Malheureusement, le nombre d'adhérents diminue d'année en année.

L'association sert deux banquets au cours de l'année. Le premier est l'occasion de se réunir pour la fête des mères, le second rassemble les membres de l'association à l'automne.

Celle-ci souhaite maintenir les mêmes activités pour l'année 2020.

Le Président, Jean ROY.

LES INFORMATIONS COMMUNALES

MAIRIE DE FENERY
Tél : 05.49.70.00.44.
Adresse e-mail : commune.fenery@wanadoo.fr

Jour	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	13h30 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00

SALLE : 2, allée du Château

Tél : 05.49.70.01.50

Le règlement de la salle des fêtes est affiché à la salle et peut être consulté à la mairie de FENERY.

	Commune	Hors Commune
La journée	110	140
2 jours	190	240
Réveillon (Noël...)	250	350
Location vaisselle (équivalent à 100 couverts)	30	30

Une caution de 300 euros est versée sous forme de chèque, et déposée en garantie des dommages éventuels.

Une autre de 100 euros est versée et retenue lorsque le ménage des locaux n'est pas fait comme défini par l'état des lieux.

LA POSTE : 1, rue des Ecoles 79450 ST. AUBIN LE CLOUD

Tél : 05.49.63.46.51

Votre guichet ouvert les :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : 9H00 à 12H00

Samedi : 9H00 à 11H30

Votre facteur peut :

- affranchir vos envois, vendre des timbres,
- vous proposer des services « PRET A POSTER »
- vous apporter de l'argent
- recueillir chèques et argent à verser sur vos comptes.

LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

DECHETTERIE de PARTHENAY : Les Coteaux

ÉTÉ (du 1er Avril et 30 Septembre) :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h15

HIVER (du 1er Octobre au 31 Mars) :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45

DECHETTERIE d'AMAILLOUX : Bas Fombrenier

LUNDI et VENDREDI : De 9h00 à 12h00

SAMEDI : 14h00 à 17h30

L'ÉCOLE DU CHÊNE DE LA BIE

L'école Le-Chêne-de-la-Bie, regroupement pédagogique des trois communes Adilly, Fénerly et Saint-Germain-de-Longue-Chuame, accueille en cette rentrée 2019, 70 élèves de la Petite Section au CM2.

L'école est composée de trois classes. Mme Marie VINCENT enseignante, a en charge les 27 élèves de maternelle, accompagnée de deux ATSEM, Mmes Claudie JUNEAU et Véronique VERGER. Mme Morgane DELSALLE enseignante a en charge les 17 élèves de CP-CE1. Mme Mathilde MARSAULT enseignante a en charge les 26 élèves de CE2-CM1-CM2 et la direction de l'école. Le vendredi c'est Mme Anais GAUDIN qui assure la classe aux élèves de CE2-CM1-CM2.

Durant l'année scolaire 2018-2019, l'équipe enseignante a mené avec les élèves un projet fédérateur intitulé « Les arts » qui a permis une ouverture culturelle sur les différents types d'arts (poésie ; architecture ; cinéma ; arts visuels ; musique ; arts de la scène ; littérature...) Plusieurs grandes actions ont ponctué ce projet : la découverte de la musique Jazz avec le CARUG, des interventions de cirque avec la Cie CARNA, une journée à l'école de la laine à Vasles pour les élèves de maternelle et un voyage de quatre jours pour découvrir les châteaux de la Loire pour les élèves du CP au CM2.

Cette année le projet fédérateur « Sport et Bien-être » mené à l'école permettra aux élèves de s'ouvrir à la pratique sportive, à la santé et aux pratiques corporelles de bien-être. Plusieurs actions sont prévues : participation à l'USEP avec des rencontres inter-école pour les élèves de maternelle et de CP-CE1 et une découverte du sport et du handicap pour les CE2-CM1-CM2 ; une initiation à l'équitation pour les élèves de maternelle ; la pratique du cyclisme pour les CE2-CM1-CM2 ; des séances de danse avec la cie CARNA pour tous et une sortie accrobranche en fin d'année scolaire pour tous les élèves de l'école.



L' ASS. INTERCOM. SPORTS - LOISIRS



Depuis le 20 septembre, une vingtaine d'adhérents a rejoint la salle d'Amailloux pour la reprise des cours de gymnastique volontaire. Vous êtes invités à venir découvrir les activités proposées par notre nouvel animateur Morgan Richard pendant 3 séances et ce, gratuitement.

Morgan, jeune éducateur sportif de 23 ans, salarié du GESA, va donc nous accompagner tout au long de cette année : tapis, bâtons, jeux de ballons et j'en passe. Autant d'activités nous permettant de rester en forme et de compléter différemment celles que l'on peut faire au long des jours : marche, jardinage, vélo ou autre....

30 séances nous sont proposées sur l'année, le vendredi matin de 9 h 45 à 10 h 45 et ce pendant la période scolaire :

- ✓ Du 20 septembre au 20 décembre 2019 à la salle du bas à Amailloux
- ✓ Du 10 janvier au 20 mars 2020 à la salle des fêtes de Saint-Germain de Longue Chaume
- ✓ Du 27 mars au 19 juin 2020 à la salle des fêtes de Adilly.

La cotisation est fixée pour l'année à 90€.

Faites le savoir autour de vous, nous vous attendons pour ces temps de remise en forme adaptés aux jeunes seniors que nous sommes.

Pour tout renseignement :

Sylviane Héroult	Adilly	06 34 39 28 16
Geneviève Lhériteau	Adilly	06 17 72 81 39
Philippe Guignard	St Germain	06 17 01 68 52
Monique Marilleau	Fénerly	06 06 48 36 57
Hélène Guérin	Parthenay	06 30 62 81 93
Marie-Jeanne Lumineau	Amailloux	05 49 95 57 12
Jean-Michel Lumineau	Amailloux	06 82 40 03 34



Nous vous offrons nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2020 ainsi qu'une très bonne santé à tous.



Le Président : Jean-Michel LUMINEAU
27 rue du Terrier 79350 Amailloux



Un échauffement
avec Morgan



LA BIE QUI CHANTE



La bie qui chante



La chorale continue son chemin après une année bien remplie. Nous voilà repartis pour une nouvelle saison 2019/2020 avec 28 choristes.

L'année écoulée a été riche en diversité de registres. En effet l'hommage à Johnny Halliday avec Musicool a été une expérience très appréciée de tous et différente de ce que nous avons l'habitude de faire. Musicool nous a sollicités pour une nouvelle représentation le 29 février 2020 que nous allons faire avec plaisir.

«FEMMES A TRAVERS CHAMPS »

Une histoire chantée et contée par Courants d'Airs et la Bie qui chante. Nous avons à ce jour réalisé 6 représentations : Pougne Hérisson, Amailloux, Fénerly, Pugny, Le Retail, Neuvy Bouin. C'est chaque fois un plaisir de se retrouver avec la chorale de Secondigny.

Nous remercions les communes ainsi que les différents sponsors qui nous soutiennent dans nos démarches. Nous remercions aussi les spectateurs avec qui nous partageons à chaque représentation un moment agréable et convivial.

Pour ceux qui veulent passer un moment de convivialité et qui aiment chanter bienvenue à l'association La Bie qui chante.

A bientôt pour nos rendez-vous 2019/2020 !

La présidente Martine Coudreau



L' A.P.E. DU CHÊNE DE LA BIE



APE du Chêne de la Bie

Composition du Bureau :

Présidente : Elise ALBERT
 Vice-Présidente : Mylène GIRARDEAU
 Trésorière : Charlotte THORE
 Vice trésorière : Laëtitia ROUSSELIN
 Secrétaire : Alissia BOULENOUAR
 Vice-Secrétaire : Jennifer BONNANFANT
 Vice-Secrétaire : Leila PAPOT

Sabrina ARCHAMBAULT, François BEAUDET, Mélina BRUNET, Fanny CHAUSSEY, Tony DIEUMEGARD, Anthony DOUX, Céline DURRIEU, Christelle LANDAIS, Laëtitia MASSE, Estelle NARGEOT, Stéphane ROY, Tony VERDON.

Manifestations - Événements :

Fête de Noël : 06 Décembre
 Cabaret/Dessert : 27/28/29 Mars
 Vente de plants : 01 mai

Dans l'année auront lieu : une randonnée, une vente de brioches, une vente de Pizzas, une vente de produits à base de miel, les tickets U et Leclerc, la benne à papier...

Effectif et répartition des classes :

MARIE			MORGANE		MATHILDE ANAIS (vendredi)		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
9	11	7	8	9	9	8	9
27			17		26		

70 enfants
51 familles

LE S.I.V.U. (ADILLY / FENERY / ST GERMAIN)

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ADILLY FENERY ST. GERMAIN gère la cantine et le transport scolaire. La participation des communes aux charges du syndicat est répartie au prorata du nombre d'élèves accueillis par l'école.

Le comité syndical se compose de 6 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Ce sont des délégués des conseils municipaux des communes adhérentes (2 titulaires par commune et 1 suppléant). Les membres du comité syndical du SIVU seront renouvelés à l'issue des élections municipales de mars 2020.

Madame Charlotte THORE représente l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour l'année scolaire 2019-2020. Elle a voix consultative.

Effectif

	EFFECTIF élèves Au 01-09-2019
ADILLY	21
ST. GERMAIN L. CH.	18
FENERY	25
Hors communes	7
TOTAL	71

-La participation par élève payée en 2018 par les communes a été de : 910 €.
-Chaque commune s'est acquittée en 2018 de 1 763,89 € pour la location du restaurant scolaire.

Cantine :

-2,50 euros pour les élèves
-3,62 euros pour les adultes

La Communauté de Communes PARTHENAY-GATINE met à la disposition des familles l'utilisation de la carte CVQ pour la facturation de la cantine.

Les familles alimentent, soit sur le portail numérique de la Communauté de Communes de PARTHENAY, soit à la mairie de FENERY, un compte « restauration scolaire ».

Transport scolaire :

La Région Nouvelle Aquitaine organise et réglemente le transport scolaire.
Le SIVU a signé avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention définissant les modalités de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Les inscriptions à ce service se font

- soit directement à la Région Nouvelle Aquitaine via le module d'inscription et de paiement en ligne accessible sur le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr
- soit auprès des mairies où vous pouvez retirer les imprimés « papier » d'inscription.

La tarification scolaire est harmonisée à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine.

La Région prend en compte le quotient familial pour le calcul du montant de la part familiale due pour les élèves ayant droit.

	1	2	3	4	5
Tranche de quotient familial	0 à 450 €	451 € à 650 €	651 € à 870 €	871 € à 1 250 €	+1 250 €
Tarif annuel	30 €	50 €	80 €	115 €	250 €

Le SIVU ADILLY FENERY ST GERMAIN prend en charge 50% de la part restant due par les familles.

LES P'TITS TEUFS



Avec le temps,
on est comme le bon vin....
On gagne en valeur.



10 ans



vous souhaitent une Bonne Année 2020

LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans et jusqu'à la veille de leurs 18 ans la réalisation de travaux rémunérés sur le territoire de la commune.

Les missions sont proposées sur des demi-journées rémunérées 15€.

Si tu es intéressé(e) par ce dispositif, merci de déposer un CV à la mairie.